



REGLEMENT 2025

sitechallengeseac@gmail.com

BUREAU

Présidente

Marie Ange ISNARD

Chemin Notre Dame du Bon
Remède
84380 MAZAN
04.90.67.17.54

Vice-président

Damien DA SILVA

88 Route de Bel Air
38150 BOUGE CHAMBALUD
06.86.18.53.83

Secrétaire

Clémence DAVAL

180 Rue du Clos Saint Antoine
38260 CHAMPIER
06.58.79.69.15

Trésorière

Sandrine DIZARN

190 Chemin du Perussier
84170 MONTEUX
06.12.88.91.99

SOMMAIRE

1. LE CHALLENGE	p.2
2. OBLIGATIONS	p.2
3. SANCTIONS	p.3
4. CONDITIONS D'ADMISSION	p.3
5. CONTRIBUTIONS DES ORGANISATEURS	p.5
6. ORGANISATION DES EPREUVES	p.6
7. RECOMPENSES PAR EPREUVE	p.7
8. ATTRIBUTIONS DES POINTS AU CHALLENGE	p.7
9. CLASSEMENTS AU CHALLENGE	p.7
10. REMISE DES PRIX	p.8
11. CHRONOMETRAGE	p.9
12. RECLAMATIONS – APPELS	p.9
13. SOIREE DU CHALLENGE	p.10
14. INFORMATIONS	p.10
15. ANNEXES	p.11
16. SIGNATURES	p.12



Article 1 CHALLENGE

1-1 Challenge Auto Cross et Sprint-Car

L'association Sud Est Auto Cross -**SEAC**- organise un challenge des pilotes d'Auto Cross et Sprint-Car dans le cadre des 9 épreuves suivantes :

12-13 AVRIL	MARCOLLIN	ASA	CAM CROSS	SEAC
03-04 MAI	BELLEGARDE	ASA	GARD CEVENNES	SEAC
17-18 MAI	MAZAN	ASA	MEDITERRANEE	SEAC
31 MAI- 01 JUIN	SAINT IGNY DE VERS	ASA	CAM CROSS	SEAC
14-15 JUIN	VERZE	ASA	71	SEAC
28-29 JUIN	SERVILLY	ASA	VAL D'ALLIER	SEAC / ORNEC
12-13 JUILLET	SAINT LAURENT DU CROS	ASA	DES ALPES	SEAC
26-27 JUILLET	VEYNES	ASA	DES ALPES	SEAC
14-15 SEPTEMBRE	AUREL	ASA	MONTELIMAR	SEAC

1-2 Pilotes

Pour ces épreuves, dans un souci d'équité au classement du Trophée National, la méthode de sélection des pilotes issus de chaque challenge sera conforme à l'article 15, joint en annexe.

1-3 Remerciements aux Commissaires

L'association Sud Est Auto Cross-(SEAC), primera les Commissaires des épreuves d'Auto Cross et Sprint Car comptant pour le Challenge SEAC

Article 2 OBLIGATIONS

2-1 Fédérales

Les manifestations enregistrées au Challenge SEAC sont inscrites au calendrier FFSA et sont organisées conformément à la réglementation générale FFSA des épreuves d'Auto Cross, dans le cadre du :

-Trophée National Auto Cross et Sprint Car-

2-2 Organisateurs et SEAC

L'organisateur a l'obligation d'indiquer sur le règlement particulier, l'affiliation de son épreuve au Challenge SEAC. Il s'engage à remettre ou envoyer le rapport de clôture ainsi que la liste des commissaires au responsable des classements du SEAC.

2-3 Organisateurs et Officiels

L'Organisateur doit obligatoirement inscrire sur le Règlement Particulier les Officiels du Challenge SEAC,

Au moins 1 Commissaire Sportif (CCS-CRAC),

Et,

Au moins 1 Directeur de Course Principal et/ou Adjoint,

Choisis sur la liste annexée au présent règlement. (Article 15-2-1)

L'Organisateur doit obligatoirement inscrire parmi les Officiels, le Responsable du Contrôle Technique désigné au Challenge SEAC, Monsieur Bernard BOUVERAT pour cette année.

Afin de ne pas pénaliser les commissaires, l'Organisateur doit accepter en priorité la demande des commissaires faisant partie du Challenge SEAC dont la liste est annexée au présent règlement. (Article 15-2-1)

2-4 Organisateurs et Speakers

Les speakers ayant une bonne connaissance de notre discipline sont rares, c'est pourquoi nous vous conseillons de vous rapprocher des personnes dont la liste est annexée au présent règlement. (Article 15-2-1)

2-5 Pilotes

Les pilotes doivent s'inscrire au Challenge, la cotisation pour la saison 2025 est de **30 €** à régler au plus tard le 21 février 2025

Les Pilotes se doivent de respecter l'ensemble des règlementations FFSA et particulières à chaque épreuve.

Les pilotes s'engagent à noter sur leurs engagements à quel Challenge ils participent, et à envoyer avec leurs engagements les paiements correspondants, pour qu'ils soient pris en compte.

Ils devront mettre une affiche format A4 sur leurs stands indiquant : Nom, Prénom, Division et N°.

2-6 Publicité obligatoire

Les partenaires du Challenge SEAC peuvent demander aux pilotes d'apposer sur leur véhicule un adhésif publicitaire qu'ils fourniront.

2-7 Caméra vidéo

Chaque épreuve peut être équipée d'un système de caméras, afin de détecter tous départs anticipés, libre à l'organisateur d'installer ce dispositif auprès du prestataire de son choix ou de ne pas mettre de caméra.

2-8 Pneumatiques

Conformes à la réglementation générale d'Auto-Cross et Sprint-Car.

Article 3 SANCTIONS

3-1 Organisateurs

Toute épreuve inscrite au présent calendrier dont l'organisation n'a pas respecté les réglementations FFSA ou du Challenge SEAC peut être exclue sur décision du Comité Directeur du SEAC, sans préjuger des sanctions fédérales.

3-2 Pilotes

Tout manquement au règlement sportif, aux règles d'honneur, à la probité, tout acte injurieux ou déplacé à l'égard de spectateur, bénévole, organisateur, officiel, de la part d'un pilote ou accompagnant et signalé par les Officiels ou Organisateurs de l'épreuve, entraîne, sur décision du Comité Directeur du SEAC, des sanctions pouvant aller de l'avertissement, la suppression de points, jusqu'à l'exclusion du pilote de tout classement, sans préjuger des sanctions fédérales.

Un pilote disqualifié par le collège ou la direction de course lors d'une épreuve ne marquera aucun point, même les points de participation seront supprimés.

Un pilote ayant été exclu lors d'une saison précédente pourra se voir l'inscription au Challenge refusée.

Les nuisances sonores dans le paddock après 1h du matin seront sanctionnées.

3-3 Comité Directeur SEAC

Le comité directeur du Challenge n'a aucun pouvoir de décision au cours des épreuves.

C'est au Directeur de Course ou au Collège des commissaires Sportifs que revient toute décision utile à prendre durant les épreuves.

Article 4 CONDITIONS D'ADMISSIONS

4-1 Divisions

AUTO CROSS

TOURISME CUP
MAXI TOURISME
BUGGY CUP
SUPER BUGGY
BUGGY 1600

SPRINT CAR

SUPER SPRINT
SPRINT GIRL
MAXI SPRINT
JUNIOR SPRINT

4-2 Epreuves

Sont admises à participer au Challenge SEAC les épreuves :

- En ayant fait la demande auprès du Comité Directeur du SEAC
- Ayant obtenues toutes les autorisations nécessaires à l'organisation de l'épreuve
- A jour de toutes redevances antérieures envers le Challenge SEAC
- A jour du paiement des droits d'inscriptions
- Signataires du présent règlement du SEAC

4-3 Concurrents et pilotes

Sont admis et classés les concurrents, inscrits au Challenge, régulièrement engagés, en possession d'une licence FFSA et tout pilote membre de l'Union Européenne ayant les accréditations nécessaires.

4-4 Pilotes prioritaires

4-4-1 : TOUTES EPREUVES (hors SERVILLE) :

MAXI-SPRINT, SUPER SPRINT & JUNIOR SPRINT :

Etre dans les **15** premiers du classement de *l'année* précédente, dans ces catégories.

AUTRES CATEGORIES :

Etre dans les **10** premiers du classement de *l'année* précédente, dans les catégories respectives.

Les pilotes prioritaires qui ne se sont pas engagés entre le 15/01 et 01/02/2025 maxi, perdent leur statut prioritaire. Un pilote prioritaire reste prioritaire s'il change de division. Il fera parti des pilotes invités du club organisateur (qui dispose de 5 places).

La liste des pilotes prioritaires du Challenge SEAC est annexée au présent règlement.

4-5 Pilotes invités

L'organisateur de l'épreuve se réserve **5** places pour chacune des divisions afin d'inviter les pilotes de son choix.

Les places restantes seront attribuées en fonction de la date d'arrivée des engagements. L'adhésion au Challenge ne garantie pas l'engagement aux épreuves.

Les pilotes prioritaires dans leur division, restent prioritaires dans une autre division en devenant invité prioritaire dans les dernières places tirées au sort.

4-6 Pilotes concurrents dans plusieurs divisions

Un pilote qui souhaite concourir dans plusieurs divisions devra s'inscrire au Challenge dans une seule et sera placé en liste d'attente pour son second choix si le nombre de pilotes admis dans cette division est atteint lors d'une épreuve.

4-7 Engagements des Pilotes aux Epreuves

Se référer à l'article 3.2 du règlement générale FFSA.

4-8 Commissaires

Sont admis tous les Commissaires en possession d'une licence **FFSA** et ayant émargé la liste constituée par l'organisateur qui doit la transmettre au responsable du Challenge SEAC se chargeant des classements.

5-1 Droits d'inscriptions

Pour être valide, la demande d'inscription au calendrier du Challenge SEAC doit être accompagnée du présent document signé, et du paiement des droits s'y affairant, soit **70** Euros.

5-2 Frais de déplacements du contrôleur technique

Un défraiement de 250 € par épreuve du Challenge est prévu pour le commissaire technique responsable.
L'organisateur doit lui réserver un hébergement et une place pour son véhicule le plus proche possible du Contrôle Technique.
Lorsqu'il ne pourra pas venir il sera remplacé par un **commissaire technique habilité**.

5-3 Facturations

Les contributions seront appelées en deux fois : une facture en début de saison d'un montant de 70 € pour cette année et une seconde dans la semaine suivant l'épreuve selon le nombre de participants à l'épreuve.
Elles devront être réglées dès réception.

5-4 Concurrents

L'organisateur s'engage à reverser au compte du Challenge SEAC une contribution de **18€** par pilote s'étant présenté au contrôle administratif.

L'organisateur se doit de reverser cette somme dans les cas suivant :

- Pour tous les pilotes inscrits au Challenge SEAC
- Pour tous les pilotes possédant une licence à la journée
- Pour tous les pilotes invités

Cette contribution est à acquitter dans la semaine suivant la réception de la facture.

La contribution est exclue pour les pilotes inscrits au C-F.

5-5 Challenge

Le Challenge SEAC n'intervient à aucun niveau décisionnel et n'a aucune implication dans le déroulement Administratif ou Technique de la manifestation.

5-6 Infrastructures minimum

Sanitaires

- 4 toilettes, 1 cuve de vidange pour les toilettes chimiques et 2 douches jusqu'à 140 engagés ;
- 6 toilettes, 1 cuve de vidange pour les toilettes chimiques et 2 douches en dessus de 140 engagés.

Pour les épreuves de nuits

- Eclairage dans le parc pilotes,
- Utilisation des drapeaux lumineux sur la piste.

Pour les vérifications techniques

- Un abri sous lequel est disposée une dalle béton.
- Table et chaises à disposition
- Electricité et éclairage à disposition

Pour les CRAC, **OBLIGATOIREMENT** :

- Un véhicule assuré et en bon état**
- Un plan du parc indiquant l'emplacement des concurrents.**

Pour le CCS

- Un local avec une grande table et 5 chaises le plus proche possible de la direction de course
- Electricité à disposition

Pour la Direction de Course

- Un local avec une table et 3 chaises le plus proche possible du CCS
- Electricité à disposition

Article 6 ORGANISATION DES EPREUVES

Se référer également à la réglementation générale FFSA.

6-1 Vérifications des véhicules

6-1-1 Vérifications techniques.

Des contrôles techniques des véhicules Autocross et Sprintcar avant la première course du Challenge auront lieu à :

BELLEGARDE le 05/04/2025

M. Bernard BOUVERAT, commissaire technique FFSA, est désigné pour mettre en place les fiches individuelles des véhicules qui s'y présenteront et aura la charge de leur suivi durant la saison.

Les pilotes absents devront effectuer ces vérifications la veille de la première épreuve, à savoir le :

Vendredi 11 AVRIL 2025 à MARCOLLIN, dès 10h00 jusqu'à 19h00

6-1-2 Vérifications techniques en cours d'épreuve

Pour le contrôle technique effectué avant chaque épreuve, il faudra seulement remettre la feuille d'engagement à Monsieur BOUVERAT, après être passé au contrôle administratif.

Des contrôles techniques portant sur la conformité technique des véhicules pourront avoir lieu à tout moment durant le meeting. (Règles et modalités d'application : cf. réglementation FFSA)

6-2 Déroulements des épreuves

Conforme à la réglementation FFSA.

Le Challenge SEAC n'intervient à aucun niveau décisionnel et n'a aucune implication dans le déroulement administratif et sportif.

6-2-1 Warm-Up

A la discréption de chaque Organisateur, en accord avec le Directeur de Course Principal.

Si un Warm-Up est prévu, il doit, impérativement, être indiqué sur le Règlement Particulier de l'épreuve.

6-2-2 Essais

D'après le règlement général FFSA : « Une séance d'essais chronométrés par division, par série de 4 tours chronométrés sera organisée. »

Les séries seront composées de 10 pilotes maximum.

L'ordre de passage sera déterminé par un tirage au sort, sur la base de la liste officielle des engagés de l'épreuve; il sera extrait un groupe maximum de 10 concurrents (dits prioritaires) classés aux premières places au Challenge ; cette disposition ne se fera pas lorsqu'une épreuve est couplée avec un autre Challenge.

Se référer au règlement général FFSA.

6-2-3 Briefing / Manches qualificatives / ½ Finales et Finales

Se reporter aux réglementations FFSA et aux Règlements Particuliers de chaque épreuve.

7-1 Organisateurs

7-1-1 Pilotes

À la suite des difficultés de plusieurs clubs et aux investissements lourds à effectuer, le challenge SEAC autorise les organisateurs à ne pas verser de primes aux pilotes pour l'année 2025 mais encourage les organisateurs qui le peuvent à en verser.

Les remises de coupes et autres récompenses sont à l'initiative de l'Organisateur.

Les finalistes de la catégorie Junior Sprint doivent tous être récompensés.

7-1-2 Commissaires et Officiels

Afin de fidéliser dans la continuité la présence des Commissaires et Officiels, il est souhaitable que les Organisateurs essaient de les récompenser sous forme de primes de panier, bons de carburants.../...

7-2 SEAC

Le Challenge SEAC ne distribue aucune coupe ou prime lors des épreuves.

8-1 Points de participation

Chaque concurrent se voit attribué d'office des points dits de participations dès lors qu'il se présente aux vérifications Administratives et Techniques.

- 10 Points par épreuve de la 1^{ère} à la 6^{ème} participation
- 20 Points par épreuve à partir de la 7^{ème} participation

8-2 Points durant l'épreuve

Identiques à ceux donnés en Championnat et Coupe de France

9-1 Classements des Pilotes

9-1-1 Conditions de Classement

Le pilote doit être à jour de sa cotisation annuelle au Challenge SEAC.

Seuls les pilotes ayant participé à au moins 7 épreuves sur 9 seront classés, (*Si course(s) annulée(s), le SEAC statuera*)

En cas de changement de division durant la saison, ils seront classés dans la division où ils auront la meilleure place.

Dans le cas d'un même véhicule piloté par 2 personnes sur des épreuves différentes, ils devront participer à 4 épreuves pour l'un et 3 pour l'autre, (ou 4 courses sur 10 ou 9, pour l'un et 5 courses sur 10 ou 9 pour l'autre, si 1 ou 2 épreuves sont annulées)

Classement Tourisme Cup : 1 classement général auquel s'ajoute 1 classement "Traction".

9-1-2 Comptages

Tous les points acquis lors des épreuves sont cumulés en fin de saison pour permettre l'élaboration d'un classement général par Catégorie.

Les points de participations sont acquis, cumulés, et ne font l'objet d'aucun décompte.

Les points des essais, manches qualificatives, ½ finales et finales sont acquis, cumulés, et ne font l'objet d'aucun décompte, sauf décision du CCS.

Les concurrents ex-æquo sont départagés en fonction :

 Du plus grand nombre de participation

 Du nombre de meilleures places obtenues

Article 10 REMISE DES PRIX

A la suite du bilan financier arrêté le jour de la remise des prix, concurrents et commissaires classés se verront remettre, coupes, primes et challenges

Les bénéficiaires absents à la remise des prix en perdront automatiquement l'attribution, sauf si avant le 1^{er} novembre, une justification écrite est adressée au Président du Challenge SEAC.

10-1 Pilotes

10-1-1 Junior sprint

Classement	Prime
1	300€
2	250€
3	210€
4	145€
5	135€

Classement	Prime
6	115€
7	105€
8	85€
9	75€
10	65€

Classement	Prime
11	55€
12	45€
13	40€
14	35€
15	30€

10-1-2 Autres catégories

Classement	Prime
1	300€
2	250€
3	210€
4	145€
5	135€

Classement	Prime
6	115€
7	105€
8	85€
9	75€
10	65€

10-2 Challenge

Challenge pilotes : Le premier classé de chaque division se voit attribuer un Challenge qu'il doit remettre en compétition l'année suivante, et s'engage à restituer celui-ci avant la remise des prix suivante.

Le vainqueur ne pourra conserver ce challenge qu'à l'issus de 2 victoires consécutives ou 3 victoires non consécutives dans la même division.

En cas de non-restitution d'un challenge, celui-ci sera facturé.

10-3 Commissaires

Une prime sera versée à chaque commissaire ayant participé à au moins 4 épreuves.

Article 11 CHRONOMETRAGE

11-1 Transpondeur

Le transpondeur devra être installé suivant la réglementation technique FFSA en vigueur, sur tous les véhicules de type auto-cross et sprint car.

Chaque pilote est responsable de son transpondeur. En cas de non-fonctionnement, il ne pourra prétendre à aucun classement.

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur **reconnu par la FFSA**.

Le montage devra être validé par le Commissaire Technique Responsable à chaque compétition.

Chaque pilote est responsable du bon fonctionnement de son transpondeur.

En cas de nonfonctionnement du transpondeur, il ne pourra prétendre à aucun classement.

11-2 Informatique

L'assistance par ordinateur pour le chronométrage et la gestion des courses est obligatoire.

Les classements seront faits par un responsable du SEAC.

Article 12 RECLAMATIONS / APPELS

12-1 Réclamations

Les litiges éventuels, dans le cadre du Challenge SEAC, sont réglés par le Comité Directeur du SEAC. Les réclamations devront parvenir par écrit, avant le 15 Octobre pour être prises en compte.

12-2 Appels FFSA

En cas de désaccord sur le règlement d'une réclamation dans le cadre du Challenge **SEAC**, un concurrent pourra faire appel auprès de la **FFSA** par lettre recommandée avec A.R, accompagnée d'un chèque correspondant au montant des droits d'appel en vigueur, dans un délai de 2 jours francs à dater de la notification faite par le Comité Directeur du SEAC.

13-1 Date et lieu :

15 NOVEMBRE 2025 : Lieu à confirmer

13-2 Invitation

Chaque pilote, Commissaire, classé ou non, reçoit son invitation et doit y répondre.

13-3 Déroulement

De 19h à 21 h 30
A partir de 21 h 30

ACCUEIL
REPAS & REMISE DES PRIX
SOIREE DANSANTE

13-5 Service pour la soirée

Chaque année un club organisateur est chargé de l'organisation et garde le bénéfice de la buvette.

Le cahier des charges de cette soirée sera transmis à l'Organisateur par le Challenge SEAC.

14-1 Organisateurs

L'organisateur s'engage à informer l'ensemble des concurrents par affichage du présent règlement du Challenge SEAC le jour de l'épreuve, sur le site du challenge

Il devra envoyer une ***liste provisoire des engagés***, par mail à sitechallengeseac@gmail.com, au responsable du service chronométrage, et au commissaire technique responsable, au plus tard le jeudi de la semaine précédant celle de l'épreuve, et une ***liste définitive des engagés*** le mercredi précédent l'épreuve, ces listes feront office de confirmation d'engagement.

Ces listes seront diffusées sur le site du Challenge.

14-3 Comité de Direction

Le Comité de Direction du Challenge SEAC s'engage à fournir copie du présent règlement à toute personne qui en fera la demande au cours des deux premières épreuves inscrites au Challenge SEAC.

15-1 Annexe aux Règlements des Challenges 2025**Applicable dans les épreuves comportant plusieurs Challenges***Pour l'épreuve de SERVILLY :**Les 10 premiers du classement 2025 en cours et les prioritaires 2024*

- Le classement de chaque Challenge devra être à jour, suite à l'épreuve précédente.
- La sélection des pilotes devra être équitable, en s'appuyant sur ce classement.
- Pour être conforme un engagement devra être validé dans Engagés Sport en suivant la règle établie. (Date, paiement,)
- Les 10 premiers pilotes classés dans chaque challenge, sous réserve d'un engagement conforme, devront figurer sur la liste des engagés.
- Dans le cas où un challenge ne pourrait pas fournir assez de pilotes pour assurer l'équité, c'est l'autre challenge qui fournira les pilotes manquants.
- Si une ou plusieurs divisions sont incomplètes, d'autres pilotes viendront compléter les listes, en priorisant les pilotes titulaires d'une licence, pris par ordre d'arrivée. (Les pilotes titulaires d'un titre de participation ne seront acceptés qu'à la suite de ceux-ci).
- L'organisateur aura le droit à 2 pilotes invités par catégorie.
- Tirage au sort des essais chronométrés, constitution de la série des concurrents prioritaires :
 - Les 5 premiers de chaque Challenge.

15-2 Annexe au Règlement du Challenge SEAC (Suite de l'article 2-OBLIGATIONS)**15-2-1 Officiels à intégrer aux Règlements Particuliers****Compris les épreuves avec plusieurs Challenges :****EICS :**

ROLAND FAYARD	rolandfayard69@gmail.com
RENE DESROCHES	rene.desroches0926@orange.fr
JACQUES SAPIN	j69sapin@outlook.fr
BRUNO PETREQUIN	bugac@outlook.fr

EIDCCT :

JEAN-LUC BRETAR	jeanlucbretar@yahoo.fr
GILLES BARRIL	gilles.barril@gmail.com
FABRICE VANWONTERGHEM	vanf@orange.fr
PATRICK COLOMB	pa.colomb@yahoo.fr

15-2-2 Liste des Commissaires prioritaires

ARMAND GUEYTE	armandcaf@gmail.com
BENJAMIN CURT	benjamin.curt@outlook.fr
NICOLE LEBEAU	thierry.lebeau42@gmail.com
THIERRY LESUEUR	tsa311@sfr.fr

15-2-3 Liste des speakers

BERNARD JOUBERT	06 99 96 71 46
AYMERIC PERRAIS	07 67 31 43 64
DANIEL JONDET	06 07 67 54 43
PASCAL BERT	06 33 25 86 90

15-3 Liste des pilotes prioritaires (art. 4-4)

Un additif sera envoyé à chaque Organisateur début février pour confirmer cette liste

Je soussigné : _____

Représentant l'Association : _____

Agissant en qualité de : _____

Certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des articles constituants le présent document

Faire précéder la signature de la mention "J'ai et approuvé "

Signature du représentant

Cachet de l'Association

Document établi en 2 exemplaires. 1 destiné à l'Association, 1 destiné au Challenge SEAC

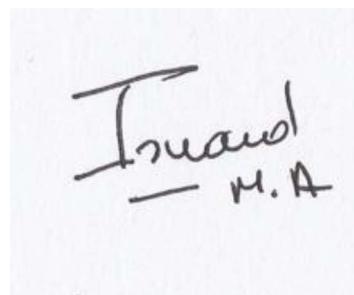
Fait à : _____

Le : _____

Pour l'Association Challenge Sud Est Auto Cross :

La Présidente

MARIE-ANGE ISNARD.



MAZAN, le 20 Janvier 2025